



Naturalisation avec un statut étudiant

Par **olfatpapillon**, le 29/11/2012 à 00:49

Bonsoit tout le monde,

Je suis en France depuis 8 ans avec un statut régulier- statut étudiant en doctorat et je travaille à temps partiel pour financer mes études.

J'ai déposé depuis le mois d'août un dossier de naturalisation : dossier complet et entretien bien passé sauf que depuis 2 jours, j'ai reçu la réponse et c'est négative malheureusement. L'objet de refus est que je suis étudiante et je ne gagne pas assez.

Je viens vers vous pour savoir si j'ai intérêt à contester la décision du préfet et si c'est le cas, sur quoi je peux me baser ? Merci par avance pour votre conseil ! OLFATPAPILLON

Par **AlexanderVas95**, le 29/11/2012 à 14:15

Bonjour,

Pour obtenir la naturalisation, effectivement, il faut gagner au moins le smic, et comme vous êtes étudiant, c'est normal car il y a une limite d'heure. C'est un cercle vicieux (ma cousine aussi en a fait les frais), ce qu'il faut faire, c'est d'abord de demander une carte de séjour salariée, puis ensuite faire la démarche pour la nationalité.